

**RESEAU REGIONAL DE CANCEROLOGIE
DES HAUTS DE FRANCE
(ONCO HAUTS DE FRANCE)**

Association Régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Déclarée auprès de la Préfecture du Nord

**SIREN/SIRET : 830.863.973.00012
APE : 9412 Z**

**CRITERES ET MODALITES DE
CONSULTATION PSYCHOLOGIQUES DANS
LE CADRE DES REMUNERATIONS
SPECIFIQUES**

Correspondant :
DALMIER Mathilde

DOC-ADM-050-Année 2018

**Quels sont les critères déclenchant une prise en charge psychologique dans le cadre des
« rémunérations spécifiques » Aisne – Oise - Somme**

- **Pour le patient** : avoir ou être atteint d'un cancer aux différents stades de la maladie (annonce du diagnostic, traitements, arrêt du traitement, rechute, soins palliatifs, soins terminaux)
- **Pour l'entourage** : avoir l'un de ses proches dans une des situations ci-dessus
- **et** demandant une prise en charge et/ou présentant des signes permettant de penser qu'une prise en charge serait bénéfique
- **L'indication de départ** est fournie par les personnes chargées du dispositif d'annonce dans l'établissement où a lieu la prise en charge du patient :
 - la psychologue de l'établissement
 - le médecin oncologue ou le spécialiste d'organe responsable du patient
 - l'infirmière de la consultation d'annonce
 - le médecin traitant
- **mais vous seul avez la décision définitive**

Comment faire

- ✓ **pour exercer dans le cadre de l'expérimentation** « des rémunérations spécifiques-dérogations tarifaires » auprès de patients atteints de cancer et/ ou leurs proches :
 - ⇒ Avoir exercé en oncologie ou ayant au moins 5 ans d'expériences clinique
 - ⇒ Etre titulaire d'un Master 2 professionnel ou d'un DESS de psychologie clinique ou de psychopathologie.
 - ⇒ Fournir la copie des diplômes au réseau ONCO HAUTS DE FRANCE
 - ⇒ Fournir une attestation d'assurance professionnelle.
 - ⇒ Avoir pris connaissance des textes réglementaires du réseau ONCO HAUTS DE FRANCE
 - ⇒ Avoir renvoyé le bulletin d'adhésion individuel du réseau ONCO HAUTS DE FRANCE
 - ⇒ Avoir renvoyé le formulaire de demande d'habilitation signé en 2 exemplaires
 - ⇒ Fournir son numéro d'enregistrement ADELI.
 - ⇒ Fournir un RIB.
- ✓ **Après avis favorable du référent psychologue superviseur**
 - ⇒ Avoir signé une lettre « acceptation des conditions de l'acte » conjointement avec chacun de ses patients.

Correspondance à adresser à :



**RESEAU REGIONAL DE
CANCEROLOGIE DES HAUTS
DE FRANCE**
1A rue Jean Walter
59000 LILLE



mathilde.dalmier@onco-hdf.fr



Tél. 03.20.13.72.10

Fax 03.20.86.11.27

**RESEAU REGIONAL DE CANCEROLOGIE
DES HAUTS DE FRANCE
(ONCO HAUTS DE FRANCE)**

Association Régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Déclarée auprès de la Préfecture du Nord

**SIREN/SIRET : 830.863.973.00012
APE : 9412 Z**

**CRITERES ET MODALITES DE
CONSULTATION PSYCHOLOGIQUES DANS
LE CADRE DES REMUNERATIONS
SPECIFIQUES**

Correspondant :
DALMIER Mathilde

DOC-ADM-050-Année 2018

Modalités d'inclusion d'un patient

1. Vous pouvez être contacté par :

- les Réunions de concertation pluridisciplinaires (RCP)
- le responsable des Centres de Coordination en Cancérologie (3C)
- la psychologue du 3C
- le médecin oncologue responsable du patient
- l'infirmière de la consultation d'annonce
- le médecin traitant
- le patient lui-même ou les proches sur indication des professionnels de l'établissement

2. Vous interrogez cette personne afin d'évaluer le cas. Vous pensez que la situation présente les critères de la « Consultation de psychologie auprès de patients atteints de cancer et/ ou leurs proches : » tels que définis dans les critères précités.

3. Vous prévenez le réseau ONCO HAUTS DE FRANCE (téléphone, fax, mail) que vous avez l'intention d'inclure une personne dans cette expérimentation.

Le nombre de séances prises en charge par personne est à moduler, en sachant que le financement annuel correspond à un besoin **de 1 à 5 consultations par patient renouvelable une fois en cas de besoin après obtention de l'accord du réseau.**

4. La prise en charge s'effectue à l'extérieur de l'établissement de santé prenant en charge le patient soit en cabinet libéral ou soit au domicile du patient selon les tarifs suivant :

- 35 € au cabinet
- 50 € au domicile du patient

4. Vous expliquez à la personne lors de son premier entretien ce qu'est ce type de prise en charge.

⇒ Vous remplissez avec elle le document « soutien psychologique dans le cadre des rémunérations spécifiques » à retourner au réseau ONCO HAUTS DE FRANCE

⇒ Vous lui remettez la « Plaquette d'information : Patients et proches touchés par le cancer – Consultations psychologiques en ville »,

Enfin vous lui expliquez qu'elle pourra être contactée par le réseau ONCO HAUTS DE FRANCE afin de recueillir son avis sur ce type de prestations.

5. Vous informez le médecin traitant et l'équipe soignante de votre intervention. Vous vous engagez à participer à une réunion de supervision annuelle organisée par le réseau. Vous pourrez être sollicité dans le cadre d'un groupe de travail émanant du réseau.

6. A l'issue de votre intervention, soit :

- **votre patient ne nécessite plus de suivi** vous prévenez le réseau de la fin des séances par courrier au réseau ONCO HAUTS DE France

- **votre patient nécessite des séances supplémentaires (5 consultations max)** – vous devez faire parvenir au réseau ONCO HAUTS DE France une demande de prolongation justifiée qui fera l'objet d'une étude par le psychologue superviseur. Votre patient ne pourra continuer à être pris en charge que lorsque vous aurez reçu du réseau l'acceptation du renouvellement. Au terme des 10 CS si votre patient nécessite un suivi supplémentaire vous devrez l'adresser à un psychiatre ou faire une demande de prise en charge au titre d'un CMP pour poursuivre avec vous le suivi.

Correspondance à adresser à :



**RESEAU REGIONAL DE
CANCEROLOGIE DES HAUTS
DE FRANCE**
1A rue Jean Walter
59000 LILLE



mathilde.dalmier@onco-hdf.fr



Tél. 03.2013.72.10

Fax 03.20.86.11.27